RAPPORT D'ACTIVITES DU SECTEUR FORMATION

A la lecture de ce compte rendu, vous constaterez que nos différentes formations se déploient sur nos deux secteurs et que nos candidats obtiennent d'excellents résultats. Nous restons à votre écoute et attentifs aux suggestions que vous pourriez nous faire.

En ce qui concerne la formation AC/AS, nous rappelons que celle-ci incombe aux départements. (Décision actée au CA du 28/11/2021).

Les formations mises en place par les CDOS et le CROS sont diffusées à l'ensemble des comités départementaux. Concernant les formations en sport-santé, des opportunités existent dans certains départements (ex : Le Gers avec EFFORMIP).

Je rappelle que l'on peut bénéficier de subventions dans le cadre du Sport-Santé bien-être. Deux journées ont été organisées sur Toulouse et Mèze. De plus, un stage national ayant pour thème la self défense aura lieu du 24 au 26/11/23 à Toulouse ainsi qu'une formation des CT sur « savoir chuter de cheval ».

En ce qui concerne les BPJEPS, promotion 2022-2023, nous avons 13 candidats dont 9 apprentis sur le secteur de Toulouse et 7 sur le secteur de Montpellier dont 7 apprentis.
En terme de résultats, sur les 11 candidats de Montpellier : 8 réussites, 2 partiels et 1 abandon.
Sur Toulouse, sur les 17 candidats, 15 réussites et 2 abandons (candidats redoublants).
Des difficultés sont apparues lors de la formation BPJEPS. Des problèmes de comportement et de motivation ont émergé ainsi que des remarques de la part de stagiaires quant au déroulement de leur formation. L'ensemble de ces dysfonctionnements a été traité avec les techniciens et la coordinatrice de la formation ainsi qu'en conseil d'administration.
Je rappelle que seuls les BPJEPS peuvent bénéficier de l'apprentissage avec la possibilité d'être sur plusieurs structures.

Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, une aide d'un montant de 6 000 € sera versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2023. Pour la première année d'exécution du contrat, l'aide passe de 8 000 € à 6 000 € (somme pouvant être proratisée en fonction de la durée de la formation).

En ce qui concerne le CQP, nous avons formé 22 candidats qui ont tous été validés. Pour 2022-2023, nous avons également 22 candidats.

Christophe BOZZO, responsable de la formation sur le secteur de Toulouse a démissionné le 17/07/22, avec un départ effectif le 15/09/22. Isabelle GONZALEZ a pris en charge la coordination de la formation du BPJEPS.

Le principe de recrutement d'un(e) directeur(rice) de la formation a été acté. L'appel à candidature sera lancé en janvier 2023.

Un audit effectué par le Comité de surveillance QUALIOPI a eu lieu le 15/12/22, celui-ci a validé la qualité et le sérieux du travail effectué. Notre certification est par conséquent renouvelée. Des félicitations doivent être adressées à Isabelle, Arnaud, Marc, Manon, Virginie et Marie-Dorès pour leur implication et leur professionnalisme.

Je tiens à saluer le travail effectué par les Cadres Techniques et par le personnel administratif qui œuvrent au quotidien pour que les formations se déroulent dans les meilleures conditions.

Je vous remercie de votre attention.

Robert GELY
Vice-Président en charge de la formation